

Tableau 21 : Indices de protection IPxx du matériel électrique ou électronique

1 ^{er} chiffre caractéristique	Degré de protection	
	Description abrégée	Définition
0	Non protégé	Pas de protection particulière
1	Protégé contre les corps solides supérieurs à 50 mm	Une grande surface du corps humain, par exemple la main (mais pas de protection contre une pénétration délibérée). Corps solides de plus de 50 mm de diamètre.
2	Protégé contre les corps solides supérieurs à 12 mm	Les doigts ou objets analogues ne dépassant pas 80 mm de longueur. Corps solides de plus de 12 mm de diamètre.
3	Protégé contre les corps solides supérieurs à 2.5 mm	Outils, fils, etc... de diamètre ou d'épaisseur supérieurs à 2.5 mm. Corps solides de plus de 2.5 mm de diamètre.
4	Protégé contre les corps solides supérieurs à 1 mm	Fils ou bandes d'épaisseur supérieure à 1 mm. Corps solides de plus de 1 mm de diamètre.
5	Protégé contre la poussière	La pénétration de la poussière n'est pas totalement empêchée, mais la poussière ne peut pas entrer en quantité suffisante pour nuire au bon fonctionnement du matériel.
6	Totalement protégé contre la poussière	Pas de pénétration de poussière.

Tableau 1 : Indices de protection en présence de corps solides. Le premier x correspond à la protection contre la poussière.

2 ^{ème} chiffre caractéristique	Degré de protection	
	Description abrégée	Définition
0	Non protégé	Pas de protection particulière
1	Protégé contre les chutes verticales de gouttes d'eau	Les gouttes d'eau (tombant verticalement) ne doivent pas avoir d'effets nuisibles.
2	Protégé contre les chutes d'eau pour une inclinaison maximale de 15 °	Les chutes verticales de gouttes d'eau ne doivent pas avoir d'effets nuisibles quand l'enveloppe est inclinée jusqu'à 15° de sa position normale.
3	Protégé contre l'eau en " pluie "	De l'eau tombant en pluie dans une direction faisant avec la verticale un angle inférieur ou égal à 60° ne doit pas avoir d'effets nuisibles.
4	Protégé contre les projections d'eau	de l'eau projetée de toutes les directions sur l'enveloppe ne doit pas avoir d'effets nuisibles.
5	Protégé contre les jets d'eau	De l'eau projetée à l'aide d'une lance de toutes les directions sur l'enveloppe ne doit pas avoir d'effets nuisibles.
6	Protégé contre les paquets de mer	Par grosse mer ou sous l'effet de jets puissants, l'eau ne doit pas pénétrer dans l'enveloppe en quantité nuisible.
7	Protégé contre les effets de l'immersion	La pénétration d'eau en quantité nuisible à l'intérieur de l'enveloppe immergée dans l'eau, sous une pression et pendant une durée déterminée, ne doit pas être possible.
8	Protégé contre l'immersion prolongée	Le matériel convient pour l'immersion prolongée dans l'eau dans des conditions spécifiées par le constructeur. Note : cela signifie normalement que le matériel est rigoureusement étanche mais pour certains types de matériel, cela peut signifier que de l'eau peut pénétrer pourvu qu'il n'en résulte pas d'effets nuisibles.

Tableau 2 : Indices de protection en présence d'eau. Le deuxième x correspond à la protection contre l'eau.

Pour les applications dans les cuviers vinicoles l'indice IP65 est recommandé